

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Juin 2023

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procurations : Cécile DEBARD, Eric PIZOT

Absent : Jonas NOYER

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

Le relevé des décisions du conseil municipal en date du 27 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1-Participation de la commune par un fonds de concours à l'acquisition de mobilier pour le cabinet médical secondaire à la Maison de Santé

Suite à la demande de la Mairie pour bénéficier d'une permanence médicale sur la commune, Monsieur le Maire informe qu'un cabinet médical secondaire, organisé dans le cadre de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), va s'installer à la Maison de Santé et va nécessiter l'équipement en mobilier d'une salle de consultation.

La Communauté de Communes Val'Eyrieux, qui dispose de la compétence en matière d'actions favorisant l'installation et le maintien d'activités médicales sur le territoire, finance cette acquisition dont le coût s'élève à 5200,74 € HT et demande une participation de 50% à la commune par un fonds de concours à l'investissement soit la somme de 2600,37 € HT.

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, accepte de participer à l'achat du mobilier par un fonds de concours d'un montant de 2600,37 € HT (50% de 5200.74 € HT) et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à son exécution.

2- Demande de subvention déneigement.

Les frais de déneigement peuvent être subventionnés à 50% par le Département.
Pour la campagne hivernale 2021/2022, les frais engagés s'élèvent à 10.951€ TTC. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à demander une subvention de 5.400 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Remplacement de la porte de la salle des voûtes suite à sinistre : remboursement de la facture

Suite à une dégradation de la salle des voûtes lors d'une location privée, la porte d'entrée a dû être remplacée. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le règlement de la facture d'un montant de 2082 € TTC par la Mairie et de demander le remboursement de cette somme auprès du loueur concerné.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

4- Fermeture de la Poste

Monsieur le Maire rappelle qu'il a eu une rencontre avec le responsable de la Poste concernant la fermeture du bureau de poste de notre commune. Le motif annoncé par La Poste est la faible fréquentation actuelle. Deux pistes ont été évoquées pour préserver le service sur la commune : une agence postale communale ou un relais poste commerçant

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de préserver le service par un relais poste commerçant, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

A ce jour la Poste est officiellement ouverte 11h30 par semaine. Le conseil municipal pense que le service à la population sera plus adapté, avec une amplitude d'ouverture plus importante. Toutes les activités de la Poste y seront disponibles, les retraits numéraires seront limités à 150€ par semaine.

5- Communications

La Région propose une aide au financement pour la sécurisation des commerces pour un montant de 5000 €.

Demande de subvention de la Prévention Routière de 220 €. Des renseignements seront demandés sur les interventions que cet organisme a effectuées sur notre commune.

Demande de subvention de l'association A.D.A.P.E.I. : la municipalité participe à la distribution des brioches chaque année au profit de cette association et ne souhaite pas ajouter de subvention.

La séance est levée à 19 h.